

PARIS, LE 15 MAR. 2005

DIRECTION DE LA RÉFORME BUDGÉTAIRE
139, RUE DE BERCY
75572 PARIS CEDEX 12

DIRECTION DU BUDGET

TÉLÉDOC 241
DRB/MISSION DE MODERNISATION BUDGÉTAIRE
DB/4BCJS
N° MMB-05-439

LE MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES
ET DE L'INDUSTRIE

*A MESDAMES ET MESSIEURS LES MINISTRES ET
SECRETAIRES D'ETAT*

**Objet : Informations relatives aux opérateurs dans les projets annuels de performance
2006**

P.J. : 4

La présente circulaire a pour objet de préciser les éléments à faire apparaître dans les PAP pour les opérateurs de l'Etat dans le cadre du PLF 2006.

Trois grandes rubriques sont à renseigner : la récapitulation des crédits du programme destinés aux opérateurs de l'Etat, la consolidation indicative des emplois et une présentation détaillée de chaque opérateur principal.

La récapitulation des crédits destinés aux opérateurs de l'Etat mentionne l'intégralité des subventions pour charges de service public, les transferts et les dotations versés aux opérateurs. En revanche, elle ne retrace pas les achats de produits et de prestations de l'Etat à ces opérateurs.

La consolidation indicative des emplois retrace les emplois de tous les opérateurs bénéficiant d'une subvention pour charges de service public, même s'ils ne font pas l'objet d'une présentation détaillée ainsi qu'un rappel des emplois de l'Etat rémunérés en titre II de ce programme. Cette présentation indicative des emplois sera une obligation au regard de la loi organique en cours de discussion, compte tenu des dispositions adoptées à l'identique par l'Assemblée Nationale et le Sénat.

Seuls les opérateurs principaux font l'objet d'une présentation détaillée. Ce sont ceux qui ont une contribution significative à la performance du programme ou qui reçoivent une fraction importante des budgets d'un programme. Certains opérateurs peuvent être présentés de façon regroupée (universités par exemple), sous réserve d'avoir des missions et des organisations homogènes. Dans ce cas, le PAP doit indiquer la liste des entités présentées de façon regroupée. La présentation des ressources et des dépenses des opérateurs principaux dans les PAP ne modifie pas le cadre budgétaire et comptable en vigueur, dont l'évolution éventuelle fait l'objet d'expertises complémentaires.

Diffusion générale



Lorsque l'opérateur relève de plusieurs programmes d'un seul ministère, celui-ci choisit, en accord avec la direction du Budget, le PAP qui présentera l'opérateur de façon détaillée. Il s'agit en principe du PAP qui verse la part la plus importante de subvention pour charges de service public à l'opérateur. Lorsque l'opérateur relève de programmes rattachés à plusieurs ministères, l'annexe 3 de la présente circulaire indique le programme qui présente de façon détaillée l'opérateur. Les autres programmes contribuant au financement de l'opérateur ne retracent que les éléments les plus significatifs qui leur sont propres (missions spécifiques, contribution à la performance et subventions versées), et indiquent le programme qui fait une présentation détaillée de l'opérateur. Le choix de présentation détaillée dans un programme n'emporte pas de modification des relations de tutelle vis-à-vis de l'opérateur, ni de primauté entre ministères dans l'exercice de la tutelle. Il implique toutefois que le responsable du programme présentant l'opérateur de manière détaillée, assure la coordination de la collecte des données en vue de l'alimentation du PAP.

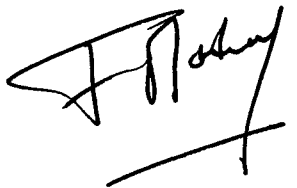
La saisie des informations sera effectuée sur FARANDOLE avec les autres éléments constitutifs des PAP.

La première annexe montre de façon synthétique la maquette du PAP, la deuxième annexe explicite les informations à fournir, la troisième indique les programmes de rattachement des opérateurs relevant de plusieurs ministères, et la dernière annexe est un extrait du projet de loi organique en cours d'adoption au Parlement qui impose des obligations nouvelles en matière de présentation des emplois des opérateurs.

Pour le Ministre et par délégation

LE DIRECTEUR DE LA RÉFORME BUDGÉTAIRE,

LE DIRECTEUR DU BUDGET,



Frank MORDACQ



Pierre-Mathieu DUHAMEL